SIAGA
Rivière Guiers

RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses

Le mot du président

Le SIAGA a été officiellement **reconnu EPAGE** (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) le 10 décembre 2019 par arrêté inter-préfectoral de l'Isère et de la Savoie. Il devient ainsi le 1er syndicat du département de l'Isère à être ainsi labellisé.

Ce label vient affirmer et reconnaitre la capacité du SIAGA à :

- Travailler sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations,
- Assurer la pérennité de ses financements,
- Gérer ces thématiques dans la cohérence des bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison-Rieu

Et constitue une étape de plus pour l'avenir.

Crue du 12 juin 2019

Crue du 20 mai 2019

Comme les années précédentes, on observe des épisodes météorologiques de plus en plus marqués. C'est dans ce contexte que le SIAGA s'est engagé dans une démarche de **PAPI d'intention** (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) qui devrait être labellisé fin 2020.

L'année 2019 marque également la **dernière année du contrat de bassin** Guiers-Aiguebelette 2012-2019 mais la poursuite des travaux de restauration morpho-écologiques.

L'exercice de la compétence GEMAPI et la reconnaissance EPAGE conjuguées à la mise en œuvre des nouveaux outils de gestion (PAPI, nouveau contrat, …) permettront de poursuivre pour les années à venir l'action du syndicat dans la gestion des milieux aquatiques.

Gérard BLONDON

SOMMAIRE

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT **4**

LES COMPETENCES 5
LE TERRITOIRE 8
L'EQUIPE 9
LE FONCTIONNEMENT EXECUTIF 10
LE FONCTIONNEMENT FINANCIER 11
LES PARTENAIRES 12
LE CONTRAT DE BASSIN GUIERS -AIGUEBELETTE 13

BILAN 2019 ..... **14**

LES ACTIONS 14
LES REUNIONS 20
LES MARCHES 22
LE BILAN FINANCIER 2019 23

PREAMBULE

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 5211-39, rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, d'adresser chaque année (avant le 30 septembre), au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat, accompagné du compte administratif approuvé par le conseil syndical.

Organisation et fonctionnement

Le Syndicat du Guiers a été créé en 1993 ; d'abord syndicat d'études, il s'est ensuite transformé en syndicat de travaux regroupant au 31 décembre 2017, 41 communes iséroises et savoyardes du bassin versant du Guiers.

Au 1er janvier 2018 avec la prise de compétence obligatoire de la GEMAPI par les EPCI-FP, les Communautés de communes Cœur de Chartreuse, Vals du Dauphiné, Val Guiers, lac d'Aiguebelette et la CA du Pays Voironnais ont intégré le SIAGA en représentation – substitution de leurs communes membres.

Afin de formaliser l'exercice de la compétence GEMAPI par le syndicat, le SIAGA a adopté de nouveaux statuts, approuvés par arrêté inter-préfectoral du 16/08/18 permettant ainsi d'étendre le périmètre aux bassins versants de la Bièvre et du Truison-Rieu.

En 2019, le syndicat a fait évoluer ses statuts afin d'obtenir la labellisation EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Les compétences

L'arrêté inter-préfectoral n°38-2019-07-18-025 du 18/07/19 portant révision statutaire du SIAGA, complété par l'arrêté inter-préfectoral n°38-2019-12-10-014 du 10/12/19 reconnaissant la transformation du SIAGA en EPAGE ont permis :

- La transformation en syndicat mixte à la carte avec :
  - La GEMAPI en compétence obligatoire
  - L'item 12, en compétence optionnelle 1
  - La GEMAPI par délégation, en compétence optionnelle 2
- La modification du périmètre d'intervention
  - Périmètre GEMAPI à l'ensemble du BV Guiers (à l'aval du lac) et aux BV Bièvre et Truison-Rieu
  - Périmètre item 12 à l'ensemble des BV Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison-Rieu

La compétence GEMAPI :

Conformément aux dispositions de l'article L211-7 du code de l'environnement et notamment son article I bis, le syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 susvisé :

- 1° : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° : La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La compétence « item 12 » :

Le SIAGA exerce la compétence animation et concertation dans les domaines de la GEMAPI au sens de l'item 12 de l'article L211-7 :

- Animation, *y compris pédagogique*, et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique *à l'échelle des bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre, Truison et Rieu (incluant notamment le portage, l'animation et la mise en œuvre des contrats de rivière, PAPI, SAGE, PGRE, …).*

Le périmètre d'intervention du syndicat concerne le territoire des EPCI-FP adhérents tel que défini dans les cartes ci-après.

<u>Périmètre d'intervention pour la compétence obligatoire GEMAPI :</u>

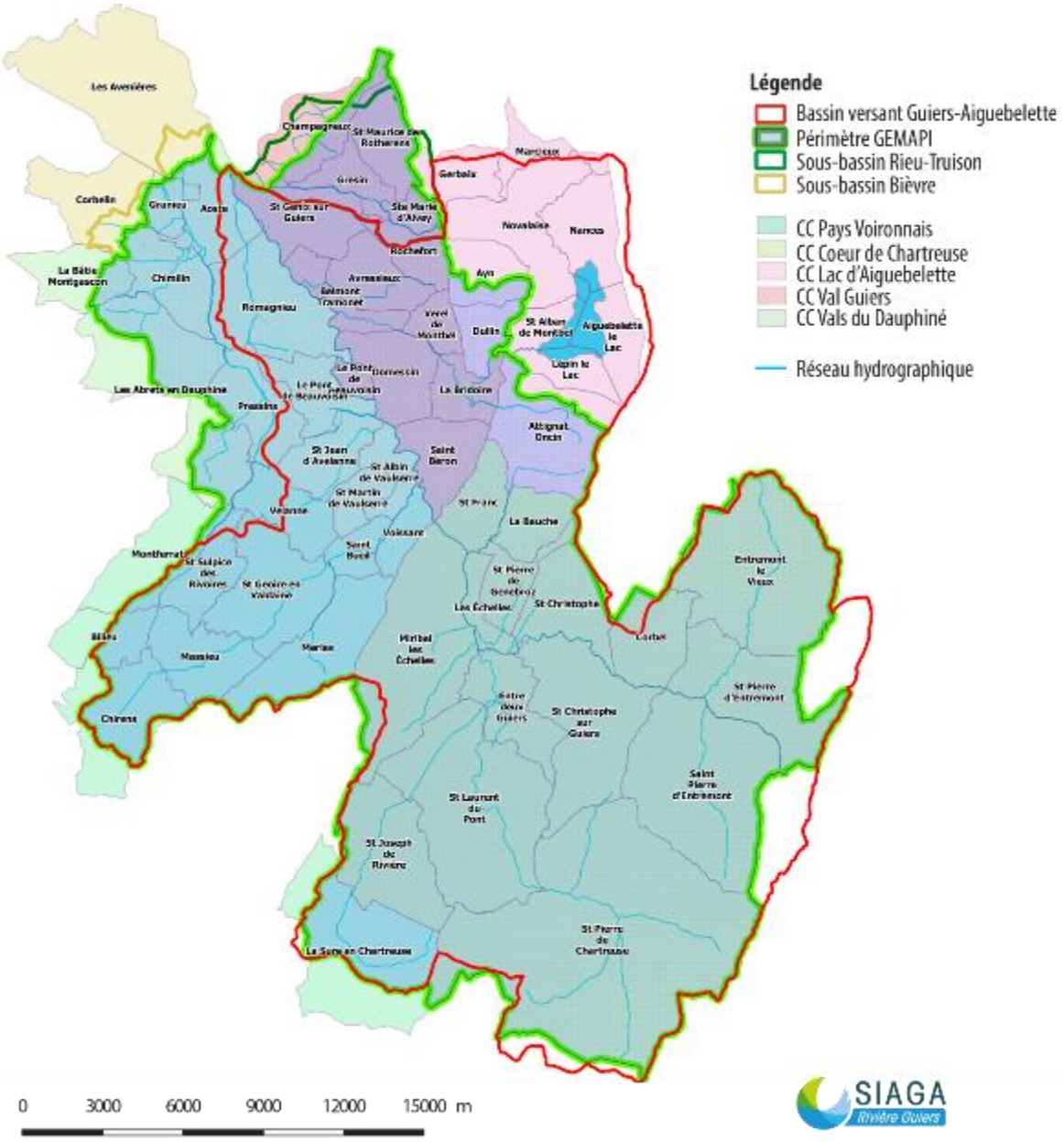

Périmètre d'intervention pour la compétence optionnelle 1 (item 12) :

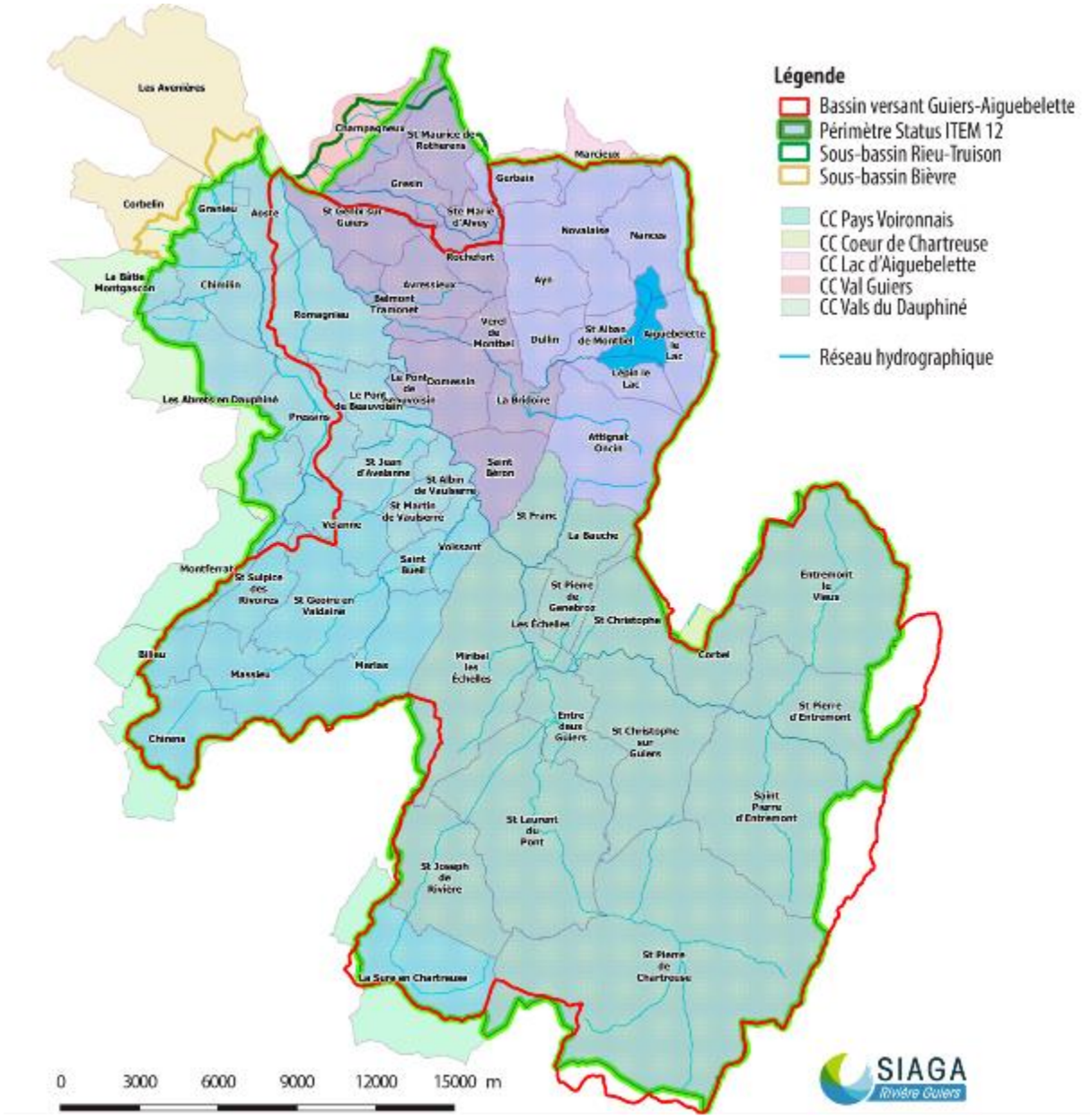

Le territoire

Au 18/07/19, le SIAGA gère le territoire compris dans les bassins versants hydrologiques du Guiers, de la Bièvre et du Truison-Rieu dans la limite des périmètres suivants :

EPCI	Communes	Périmètre d'intervention :		
		Compétence obligatoire (GEMAPI)	Compétence optionnelle 1 (item 12)	Compétence optionnelle 2 (GEMAPI par délégation)
CAPV	Chirens*	60%	60%	
	Massieu	100%	100%	
	Merlas	100%	100%	
	La Sure en Chartreuse*	50%	50%	
	St Bueil	100%	100%	
	St Geoire en Valdaine	100%	100%	
	St Sulpice des Rivoires	100%	100%	
	Velanne	100%	100%	
	Voissant	100%	100%	
	Bilieu*	50%	50%	
	Montferrat*	19%	19%	
CCCC	Corbel*	100%	84%	
	Entre deux Guiers	100%	100%	
	Entremont le Vieux	100%	100%	
	La Bauche	100%	100%	
	Les Échelles	100%	100%	
	Miribel les Échelles	100%	100%	
	St Christophe la Grotte	100%	100%	
	St Christophe sur Guiers	100%	100%	
	St Franc	100%	100%	
	St Joseph de Rivière	100%	100%	
	St Laurent du Pont	100%	100%	
	St Pierre de Chartreuse	100%	100%	
	St Pierre de Genebroz	100%	100%	
	St Pierre d'Entremont 73	100%	100%	
	St Pierre d'Entremont 38	100%	100%	
CCVDD	Aoste *	92%	92%	
	Chimilin	100%	100%	
	Granieu *	95%	95%	
	La Batie-Montgascon*	24%	24%	
	Les Abrets en Dauphiné*	59%	59%	
	Pont de Beauvoisin Isère	100%	100%	
	Pressins	100%	100%	
	Romagnieu	100%	100%	
	St Albin de Vaulserre	100%	100%	
	St Jean d'Avelanne	100%	100%	
	St Martin de Vaulserre	100%	100%	
CCVG	Avressieux	100%	100%	
	Belmont-Tramonet	100%	100%	
	Champagneux*	41%	41%	
	Domessin	100%	100%	
	La Bridoire	100%	100%	
	Le Pont de Beauvoisin 73	100%	100%	
	Rochefort	100%	100%	
	St Béron	100%	100%	
	Grésin	100%	100%	
	St Genix sur Guiers *	90%	90%	
	St Maurice de Rotherens	100%	100%	
	Ste Marie d'Alvey	100%	100%	
	Verel de Montbel	100%	100%	
CCLA	Aiguebelette le lac	0%	100%	100%
	Attignat-Oncin	81%	100%	19%
	Ayn	39%	100%	61%
	Dullin	94%	100%	6%
	Gerbaix *	0%	86%	100%
	Lépin le Lac	0%	100%	100%
	Marcieux *	0%	30%	100%
	Nances	0%	100%	100%
	Novalaise	0%	100%	100%
	St Alban de Montbel	0%	100%	100%

L'équipe

En 2019, le SIAGA a employé 5 agents :

Cécile VILLATTE
Animatrice du contrat de bassin
Tel : 04 76 37 09 30
cecile.villatte@guiers-siaga.fr

Didier GIRARD
Chef de Projet GEMAPI
Responsable des travaux
Tel : 04 76 37 18 37
didier.girard@guiers-siaga.fr

Aurélien VILLARD
Technicien de rivière/ Animateur pédagogique
Tel : 04 76 37 09 29
aurelien.villard@guiers-siaga.fr

Olivier MAURIN
Adjoint administratif
Tel : 04 76 37 26 26
olivier.maurin@guiers-siaga.fr

Sophie MICHON
Foncier / Zones humides
Tel : 04 76 37 18 38
sophie.michon@guiers-siaga.fr

Sophie MICHON a été embauchée au SIAGA le 01/09/19.

En outre, dans le cadre des chantiers de gestion de la ripisylve, le SIAGA fait appel à des équipes en insertion (ONF Prodepare, Centre social du Pays du Guiers, Acty Chantier).

Dans le cadre du contrat de bassin, les postes techniques bénéficient de financements de l'Agence de l'eau.

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État

Le fonctionnement exécutif

Le comité syndical

C'est l'instance décisionnaire du syndicat.

Le comité syndical peut créer en son sein des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions. La présidence de ses commissions est assurée par les vice-présidents en charge des dossiers sous la responsabilité du Président.

Le comité syndical est composé de 21 délégués :

- CA Pays Voironnais : 3 délégués
- CC Cœur de Chartreuse : 8 délégués
- CC Vals du Dauphiné : 5 délégués
- CC Val Guiers : 4 délégués
- CC Lac d'Aiguebelette : 1 délégué.

Le Président

Il peut recevoir des délégations du comité syndical et peut déléguer des pouvoirs aux vice-présidents, conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

Le bureau

Il reçoit des délégations du comité syndical et lui rend compte de ses décisions.

Les 8 membres du bureau sont issus du comité syndical :

Gérard BLONDON
Président du SIAGA, conseiller communautaire CC Val Guiers – élu à Domessin

Frédéric GUIGNIER
Vice-Président du SIAGA chargé de l'administration générale et des finances, CC Vals du Dauphiné - élu à St Albin de Vaulserre

Michel BAVUZ
Vice-Président du SIAGA chargé des travaux, CC Val Guiers - élu à St Genix sur Guiers

Dominique PARREL
Vice-Président du SIAGA chargé de la concertation et du suivi avec les EPCI, CA Pays Voironnais – Maire de Coublevie

Jean-Claude SARTER
Vice-Président du SIAGA chargé des travaux, CC Cœur de Chartreuse - élu à St Laurent du Pont

Patrice MORTREUIL
CA Pays Voironnais - élu à St Geoire en Valdaine

André GUICHERD
CC Vals du Dauphiné - élu à St André le Gaz

Anne LENFANT
CC Cœur de Chartreuse - élue à Entremont le Vieux

Le fonctionnement financier

Les ressources du SIAGA proviennent de la participation des 5 structures adhérentes ainsi que de subventions.

Les participations des structures

Lors du vote du budget 2019 et de la participation des membres, la révision statutaire incluant la compétence liée à l'item 12 n'avait pas encore été approuvée.

Ainsi, la participation des membres pour l'année 2019 concernait la compétence GEMAPI. La clé de répartition entre les EPCI-FP membres est basée sur la solidarité territoriale. Celle-ci dépend de 2 critères, à part égale :

- La population pondérée au périmètre syndical
- La surface de chaque EPCI dans le périmètre syndical.

Ainsi, chaque EPCI participe de manière solidaire aux charges de fonctionnement et d'investissement du syndicat.

NB : le pourcentage de participation de chaque EPCI au SIAGA dépendant entre autres de la population, il est prévu dans les statuts de réactualiser ce chiffre après chaque renouvellement complet du conseil syndical. La participation financière des structures s'établit pour 2019 à :

- CC Cœur de Chartreuse : 41.45%
- CA Pays Voironnais : 16.02%
- CC Vals du Dauphiné : 23.36%
- CC Val Guiers : 17.54%
- CC Lac d'Aiguebelette : 1.63%

Le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2019/2021 a été établi en concertation avec les EPCI au cours de l'année 2018. Ce plan pluriannuel, présenté à l'ensemble des EPCI (courant septembre 2018) pour validation établit une véritable projection financière sur 3 ans. Il intègre la poursuite et la finalisation des actions précédemment engagées (celles du contrat de bassin) qui relèvent en très grande majorité de la compétence GEMAPI et de nouvelles dépenses induites par l'extension du périmètre de compétence juridique (ensemble des cours d'eau, prévention des inondations) et territorial (bassins versants de la Bièvre et du Truison – Rieu) et les obligations réglementaires (systèmes d'endiguement).

Les subventions

La plupart des actions engagées par le SIAGA bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SIAGA sont l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis au titre du contrat de bassin. Les Départements de la Savoie et de l'Isère interviennent également sur certains dossiers.

Les partenaires

La mise en place d'une gestion solidaire et concertée de l'eau sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique.

Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

La Région Auvergne Rhône-Alpes

Les Départements Isère et Savoie

Les Directions départementales des Territoires Isère et Savoie

L'Agence Française pour la Biodiversité…

Les partenaires locaux

Les associations locales de pêche

Les collectivités en charge de l'assainissement, l'eau potable, les SCOT et PLUi

Les partenaires associatifs (préservation de la biodiversité, chasse, activités sportives liées à l'eau, …)

Les riverains et la population

Le SIAGA constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques.

Les partenaires techniques

Les Fédérations départementales de Pêche Isère et Savoie

Les CEN Isère et Savoie

Les Chambres d'agricultures

Le SIAGA a également adhéré depuis 2018 à l'association France Digues qui a pour objectif de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques. Coût annuel e 750 € + 30€/km de digue géré (environ 6 km actuellement).

Le SIAGA est également membre de l'ARRA² (Association Rivière Rhône Alpes Auvergne) qui anime un réseau de professionnels pour échanger, partager les expériences et améliorer les connaissances techniques autour de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau.

Le contrat de bassin Guiers - Aiguebelette

L'année 2019 était la dernière année de réalisation du contrat de bassin 2012-2019 (octobre 2012 à septembre 2019).

L'action du SIAGA a consisté notamment à :

- Apporter une assistance technique et administrative aux différents maitres d'ouvrages porteurs d'actions du contrat
- Transmettre les dossiers de demandes de subvention (4 dossiers transmis en 2019)
- Suivre l'état d'avancement du contrat en lien avec les maitres d'ouvrage
- Mettre en œuvre la programmation de la période 2 et plus précisément les actions de bilan du contrat.

Le **comité de rivière du 9 septembre 2019** a été l'occasion de présenter :

- Le bilan de la période 1 du contrat (06/10/12 au 05/10/16)
- L'état d'avancement de la période 2 (06/10/16 au 05/10/19)
- La mise en œuvre de la GEMAPI sur le périmètre syndical et la labellisation EPAGE
- Le projet de PAPI d'intention

Et d'échanger sur la fin du contrat et les perspectives pour l'avenir.

Les 7 années du contrat ont permis la réalisation des nombreux investissements sur le bassin versant Guiers-Aiguebelette. Ainsi, le taux d'engagement s'établit :

- Pour la 1ère période, autour de 70% avec plus de 23 M€ investis,
- Pour la période 2, à 67% soit 10.4 M€ au 31/07/19.

S'agissant de la dernière du contrat, la majorité des actions ont été engagées les années précédentes : c'est pourquoi, peu de demandes ont été déposées en 2019.

Ainsi l'année 2020 verra la finalisation des actions du contrat engagées précédemment (actions morpho-écologiques) et surtout la réalisation des études techniques de fin de contrat (étude qualité, piscicole, évaluation de la procédure).

Ces études seront un moteur pour développer de nouvelles procédures contractuelles type contrat de rivière sur la totalité du nouveau périmètre syndical.

Bilan 2019

Les actions

Les faits les plus marquants de l'année 2019 sont :

- La dernière année du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette avec la poursuite des actions phares (travaux de restauration morpho-écologiques)
- L'évolution statutaire avec l'exercice de la compétence GEMAPI par transfert et délégation, l'item 12 et la labellisation EPAGE
- L'engagement dans une démarche de PAPI d'intention.

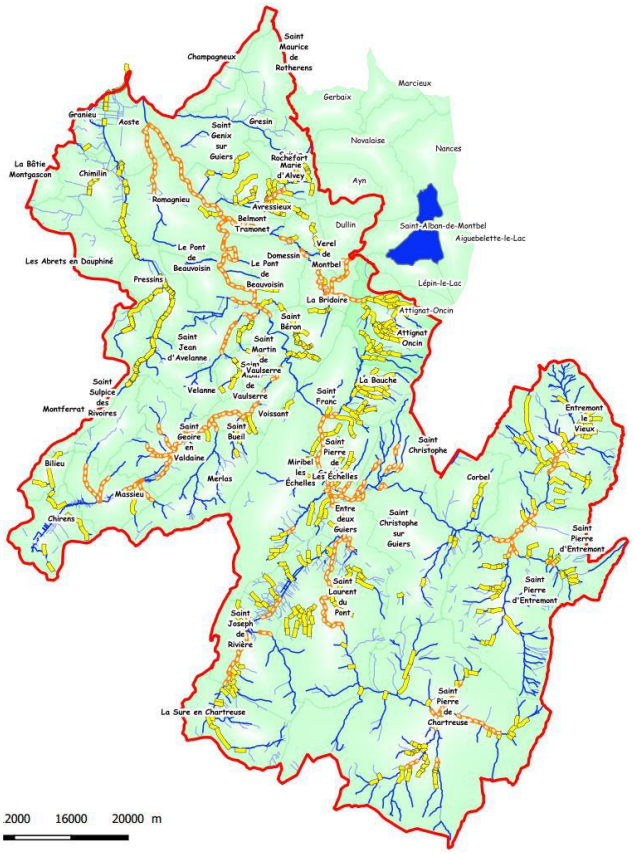

Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques

La seconde DIG, prenant en compte les nouveaux cours d'eau du périmètre du SIAGA au 01 Janvier 2018 sera finalement jumelée au renouvellement de la DIG actuelle pour ne pas avoir deux demandes différentes. La DDT 38 souhaite agrémenter cette demande avec la liste des parcelles cadastrales concernées ainsi que leurs propriétaires.

Plan de gestion de la ripisylve et des berges

Fin 2019 marque la fin des chantiers Prodépare de l'ONF. L'équipe de personnes en réinsertion qui était supervisée par l'ONF a sous-traité leurs jours SIAGA au groupe OSEZ. La totalité des jours commandés ont été effectuées, soit **159 jours sur les 130 kms de cours d'eau inscrits dans la D.I.G.**

Coût total des 3 équipes + fournitures : 147 946 € TTC dont 44 580 € de traitement de la Renouée du Japon.

Figure 1 - Débroussaillage

Figure 2 – Elagage et bûcheronnage

Figure 3 – Arrachage précoce Renouée du Japon

Actions de restauration morpho-écologique et foncier

Après validation des services instructeurs, les travaux prévus en 2018 ont débuté au premier trimestre 2019. Ils concernent trois secteurs : la continuité des travaux réalisés sur le Guiers mort, sur le Guiers et sur le ruisseau du Merdaret :

Ces travaux comprennent, sur le Guiers mort :
Coût total : 322 990 € HT

- Restauration de l'EABF de l'aval du camping jusqu'à l'usine Paturle à St Laurent du Pont
  - Elargissement du lit
  - Création d'un chenal secondaire

- Arasement de digue rive droite depuis Multibase jusqu'à 810m en aval à Entre deux Guiers

Il restera l'arasement de la rive gauche pour un linéaire 820 m en 2020.

Cout total : 1 056 000 € HT

Sur le Guiers, à St Genix Les Villages/Aoste :
Coût total : 443 638 € HT

- Création de trois banquettes minérales submersibles
- Reprise et confortement de berges

Sur le Merdaret, à st Joseph de Rivière
Coût total : 132 136 € HT

- Création d'une plage de dépôt, curage et rectification du lit du Merdaret

Travaux E2G, St Genix et St Joseph de Rivière :

L'animation foncière pour la réalisation des travaux morpho-écologiques s'est poursuivie en 2019. Elle a permis l'acquisition de trois parcelles à Entre-Deux-Guiers et Saint-Geoire-en-Valdaine d'une surface totale de 1,4 ha (montant total de 9 063 € TTC).

Appel à projet GEMAPI

L'année 2019 a été marquée par la poursuite l'étude de restauration morpho-écologique des milieux aquatiques et de prévention des inondations du Guiers aval. Cette étude a permis de définir les avant-projets des aménagements du Guiers aval et de la confluence avec le Rhone en lien avec le projet d'une passerelle.

Plan de gestion stratégique des zones humides

Cette étude, finalisée en 2019 (validation en comité de pilotage), concerne les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison-Rieu et a pour objectif de :

- Disposer d'une vision globale des zones humides sur un périmètre hydrologiquement cohérent
- Permettre une priorisation des zones humides basée sur leurs fonctions (hydrologique & hydraulique, physique & biogéochimique, biologique & écologique), les services rendus et les pressions qu'elles subissent
- Définir un plan d'actions dans une approche globale et concertée.

Ainsi, 44 zones humides ont été identifiées comme prioritaires sur les 389 zones humides recensées sur le territoire.

Le plan d'actions est organisé en 3 volets permettant de répondre à 4 objectifs généraux :

- Volet A : Animer le plan de gestion
  - Aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des ZH et de leur préservation
  - Créer et maintenir une dynamique sur les ZH du territoire
- Volet B : Etudes préalables et concertation
  - Evaluer la possibilité de mettre en place des actions et outils de restauration, protection et de gestion
- Volet C : Actions de restauration et de conservation
  - Restaurer, améliorer ou maintenir l'état des ZH.

Ce plan d'actions pourra être décliné au travers d'outils contractuels financiers.

Coût : 30 310 €TTC

Financement :

- Agence de l'eau 80%
- SIAGA + CCLA 20%

Zone humide « Marais Bonnard »

Restitution de l'étude de dureté foncière de la zone humide du marais Bonnard, réalisée par

la SAFER pour un coût total de 15 030 €TTC subventionné à 80% par l'Agence de l'eau.

Cette étude est un préalable à la maitrise foncière de cette zone humide située sur les communes de St Béron et Domessin en vue de la mise en œuvre d'une gestion conservatoire.

PAPI d'intention

Le SIAGA s'est engagé en avril 2019 dans une démarche PAPI d'intention (programme d'actions de prévention des inondations) en informant le Préfet Coordinateur de Bassin de sa volonté de mettre en place un tel dispositif.

Le dossier PAPI d'intention est monté avec l'accompagnement de la plateforme l'ingénierie du Département 38 représentée par Mme Alexia GIROUD.

Le processus PAPI d'intention passe par 3 phases :

- Son élaboration : rédaction du dossier PAPI qui définit les actions et les études qui seront réalisées sur le territoire
- Sa labellisation : le dossier de candidature PAPI est déposé auprès des services instructeurs de l'ETAT (3 mois d'instruction). Un oral est prévu pour défendre le dossier en comité de bassin et obtenir la labellisation.
- Sa mise en œuvre : une fois labélisé, le porteur du PAPI peut dérouler l'ensemble du programme prévu sur une période de 2 ans environ.

Des réunions de concertations se sont déroulées sur le territoire afin de présenter le programme d'actions : le 6/12/19 à Saint Geoire-en-Valdaine, le 02/12/19 à Aoste, le 12/12/19 à St Béron, le 03/12/19 à Entre deux Guiers.

Communiquer

Animations pédagogiques sur le bassin versant Guiers

2 demi-journées ont été réalisées sur le Guiers et à l'espace scénographique du SIAGA auprès de Maisons Familiales Rurales.

Actualisation de l'espace scénographique
Après concertation avec un scénographe, un projet d'aménagement a été proposé aux propriétaires des locaux : Se concentrer essentiellement sur la petite pièce appelée « alcove » et la transformer en sorte de sous-marin. Grâce à un escape game rapide, orienté grâce à du vocabulaire lié au Guiers (faune etc), les participants pourront activer l'ouverture de rideaux et donc avoir la vue dégagée sur le Guiers juste en contrebas.

Le projet est en attente de validation et s'élèverait au cout restant attribué pour cette action : 18 600 € TTC

Animations grand public

A la demande de la communauté de commune des Vals du Dauphiné le SIAGA a réalisé 3 interventions gratuites sur la Lône de St Didier.

Document d'appui

Comme prévu dans les statuts, un important travail a été mené en 2018 afin de rédiger un document d'appui à la compétence GEMAPI.

Ce document, validé le 31/01/19, a pour objectif de préciser les types d'actions qui peuvent relever du champ de compétence du syndicat.

Document disponible sur le site internet du SIAGA www.guiers-siaga.fr

Les réunions

Comité syndical

Comité du 31 janvier 2019 :

- Approbation du PV du conseil syndical du 04/10/18
- Approbation du règlement intérieur
- Autorisation donnée au Président de signer 2 conventions de mandat (Moulin neuf et Col du Coq)
- Approbation du document d'appui à la compétence GEMAPI
- Débat d'orientation budgétaire 2019
- Détermination des membres des commissions (travaux, relation extérieure, administration générale et finances, CAO)
- Questions diverses : label EPAGE, procédures post contrat, compte-rendu des réunions du bureau syndical du 18/10/18 et du 20/12/18

Comité du 11 mars 2019 :

- Approbation du PV du conseil syndical du 31/01/19
- Approbation des nouveaux statuts
- Délibération de principe pour la demande de labellisation EPAGE
- Vote du budget 2019
- Vote des participations 2019
- Délibération de principe pour la demande de PAPI d'intention
- Adhésion à un service RGPD et nomination d'un DPD (convention de mutualisation avec AGATE et désignation d'AGATE comme DPD)
- Questions diverses : travaux à venir

Comité du 27 juin 2019 :

- Approbation du PV du conseil syndical du 11/03/19
- Informations générales sur la révision en cours des statuts, sur la demande de labellisation EPAGE, sur la demande de déposer un PAPI d'intention, sur le comité de rivière du 09/09/19, sur la relance du PPI, sur le document d'appui, sur l'embauche ZH-Foncier
- Approbation de l'avenant de la convention de mandat pour le Col du Coq
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018
- Affectation du résultat 2018
- Approbation de la décision modificative n°1 au budget 2019
- Approbation du rapport d'activités 2018
- Questions diverses : CAO

Comité du 26 septembre 2019 :

- Approbation du PV du conseil syndical du 17/06/19
- Décision de rembourser par anticipation le prêt du SIAGA
- Décision modificative n°2 au Budget 2019
- DOB 2020

Comité du 13 novembre 2019 :

- Approbation du PV du conseil syndical du 26/09/19
- Approbation révision statutaire du SIAGA actant la transformation en EPAGE
- Autorisation de signer la convention cadre de délégation avec la CCLA
- Questions diverses : accord cadre à bons de commande d'ingénierie en cours, PAPI, étude hydro-morphologique de la Bièvre, tenue de réunions de contrôle de gestion

Comité du 18 décembre 2019 :

- Approbation du PV du conseil syndical du 13/11/19
- Vote du budget 2020
- Vote des participations 2020 au titre GEMAPI et item 12
- Modification du tableau des effectifs
- Activation de la ligne de trésorerie
- Autorisation de signer l'accord cadre à bons de commande Ingénierie

- Questions diverses : SIAGA officiellement labellisé EPAGE, rédaction d'un document unique

Bureau

Bureau du 21 février 2019 :

- Préparation du BP 2019
- Evolution des statuts
- Préparation du prochain conseil syndical
- PAPI
- Plan de gestion stratégique des zones humides
- Consultation SDAGE 2022/2027
- Appel à projets Biodiversité 2019

Bureau du 18 avril 2019 :

- Plan de gestion de la ripisylve DIG Bièvre & Guiers
- Etude hydraulique sur La Bridoire et St Béron
- Etude de danger du SE « digue des Autrichiens »
- Convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour une mission d'archivage
- Etat d'avancement des actions en cours : Merdaret, Entre deux Guiers, PGSZH
- PAPI Guiers : acceptation de la mise à disposition d'un agent du CD38
- Echanges avec les Départements en vue de leur adhésion future au syndicat
- Réactualisation du PPI&PPF
- Questions diverses : comité de rivière, consultation PGRI, réunions de gestion

Bureau du 20 juin 2018 :

- Corrections à apporter à la convention de mandat relative à la création de la passerelle Guiers/Rhône
- Demandes de subvention : ripisylve 2019/20, plan de gestion sédimentaire, étude Bièvre
- Préparation du conseil syndical du 27/06/19
- Gestion interne du syndicat
- Remplacement poste ZH/Foncier
- Avancée des travaux
- Relance du PPI
- Questions diverses : comité de rivière, consultation publique PLUi-H Cœur de Chartreuse, sollicité par St Christophe la grotte pour l'acquisition de terrain au Perché, accueil très favorable du comité d'agrément pour le dossier EPAGE

Bureau du 29 août 2019 :

- Perspectives d'optimisation du fonctionnement du SIAGA (analyse d'un rapport de la cour des comptes)
- Comité de rivière du 09/09/19
- Evolution statutaire : EPAGE et intégration des départements
- Retour sur le label Rivière sauvage
- Questions diverses : participations du CD38, prochaines échéances

Bureau du 17 octobre 2019 :

- Préparation DOB 2020
- Information sur l'avancée des travaux, sur la ripisylve
- Questions diverses : marché en cours

Bureau du 18 décembre 2019 :

- Etat d'avancement des travaux sur st Genix
- Information sur la ripisylve et sur la demande de DIG
- Présentation BP2020
- Demande de subvention pour les postes 2020
- Questions diverses : SIAGA labellisé EPAGE, réalisation document unique, réunion d'échanges entre syndicats structurants de l'Isère (convention cadre de mutualisation en cours de préparation).

Les marchés

N° du marché	Mode de passation	Intitulé	Prestataires	Montant du marché HT
2019-01-ACBCI	ACBC procédure concurrentielle avec négociation	Accord cadre à bons de commande Ingénierie : Lot 1 : maitrise d'œuvre travaux Lot 2 : Etudes faune, flore, habitats	Lot 1 : Cabinet MERLIN Lot 2 : groupement SAFEGE	
2019-02-MIBIEVRE	MAPA	Étude hydromorphologique de la Bièvre et ses affluents, levers topographiques	Classé sans suite	
2019-03-MIEVALCR	MAPA	Etudes d'évaluation du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette Lot 1 : Etude bilan, évaluation et prospectives du 2nd contrat de bassin Guiers - Aiguebelette Lot 2 : Enquête de notoriété – bilan final	Finalisation procédure au 1er trimestre 2020	
MAPA : Marchés Passés selon la Procédure Adaptée AOO : Appel d'Offres Ouvert AC : Accord Cadre à bons de commande				

Le bilan financier 2019

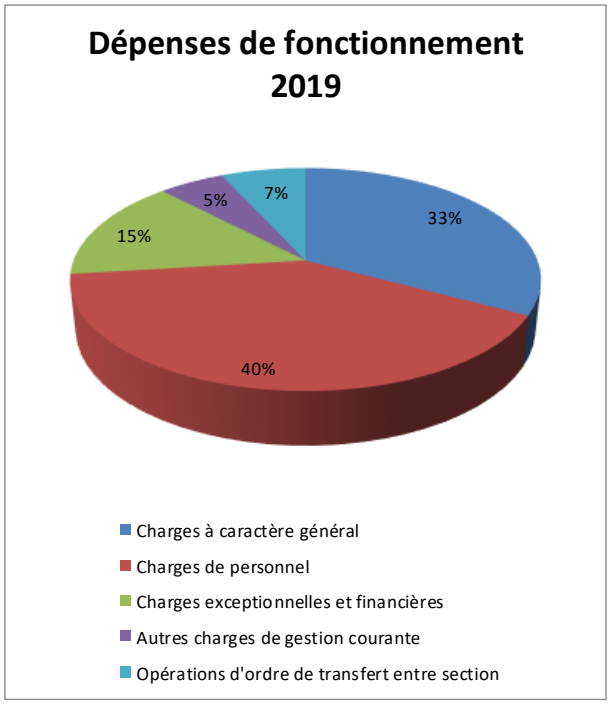

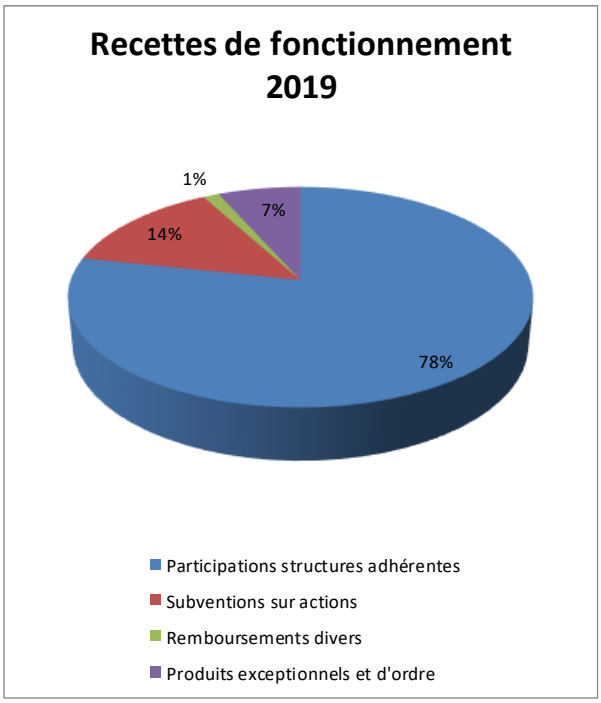

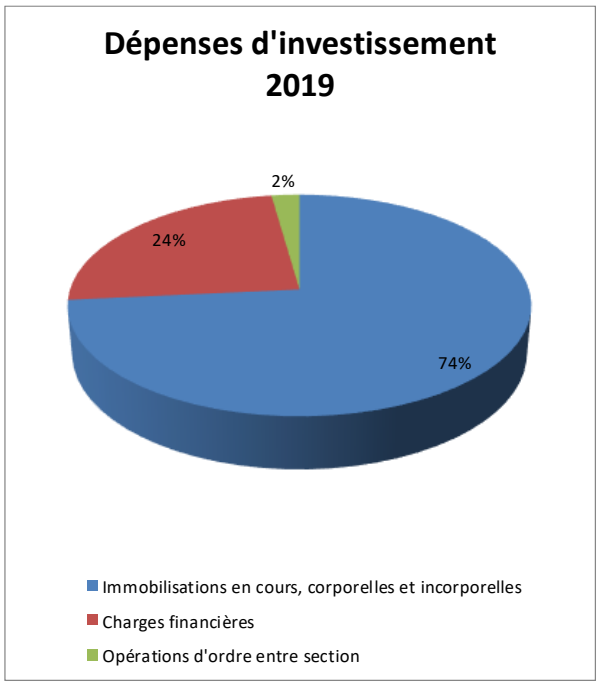

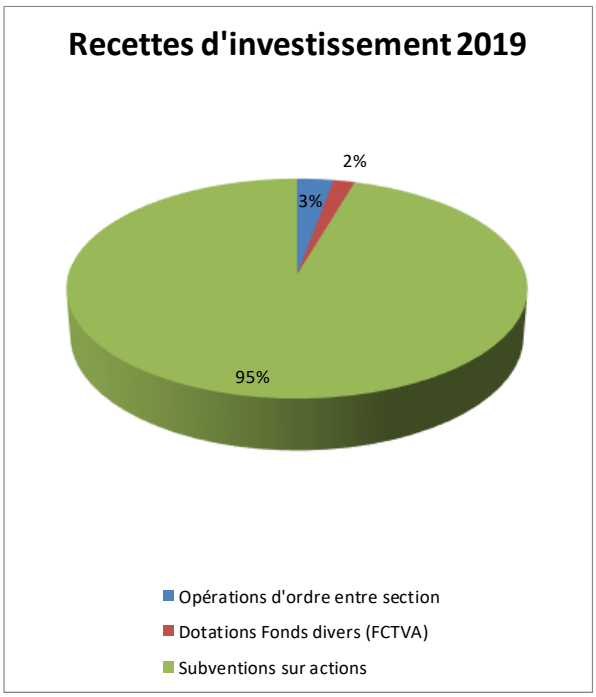

SIAGA
27, Av. Gabriel Pravaz
38480 PONT DE BEAUVOISIN
Tel : 04 76 37 26 26
Site internet : www.guiers-siaga.fr